

Image not found or type unknown



Desolidarisation du compte

Par **sonia**, le **27/05/2009** à **21:58**

Bonjour, rnj'ai entame une procedure de divorce et j'ai donc fait une desolidarisation du compte envoye en recommande avec accuse de reception a ma banque. rnJ'ai rendu ma carte ainsi que mon chequier. Pouvant consulter mon compte sur internet je remarque que mon mari se sert tous les jours de sa carte bleue pour des retrait, le casino etc alors que le compte est debiteur de plus de 4000euros. Alors que moi je me retrouve sans ressources avec mes enfants a charges. Que puis je faire? Est ce que je vais etre responsable de ces dettes? rnMerci por vos reponses